

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES BOUES
« S.M.A.B. »

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues, dûment convoqué le dix-neuf mars 2019 s'est réuni à la Mairie de Presles-en-Brie.

PRÉSENTS :

Mmes Sandrine LEDEUX, Christelle LEFEVRE, Corinne SAMSON, Laurence VAN ASSELT
Mrs Yves DUBENT, Jean-Paul BONVOISIN, Gilles ROSSIGNEUX, Jean-Michel BESSOL, Jany MINDER,
Maurice BLANCHARD, Guy USSEGLIO-VIRETTA Dominique BENOIT, Denis RENAUDET, Dominique
RODRIGUEZ, Daniel GAUTHERON, Philippe LOUISE DIT MAUGER, Jean-Pierre MARCY, Pierre
LAURENT

POUVOIR :

M. Bertrand REMOND à M. Dominique RODRIGUEZ

Assistaient également à la réunion : Mmes Dominique PORTE, Rolande RICHARD

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Martine DUVAL,
Mrs Thierry LE BOULENGER, Loïc LE DIEU DE VILLE, Gilles GROSLEVIN, Philippe FOURMY, Claude
SEVESTE, Sébastien HOUDAYER

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Pierre LAURENT

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Comité, M. Pierre LAURENT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2019

➤ *Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

II - COMPTE DE GESTION 2018

Le compte de gestion 2018 du Trésorier Municipal étant en parfaite concordance avec le compte administratif 2018 présenté en détail,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ *Approuve le compte de gestion de l'exercice 2018 présenté par le Trésorier Municipal*

SECTION	Résultats de clôture en 2017	Résultats de 2018	Résultats de clôture de l'exercice 2018
EXPLOITATION	830 905.27	36 718.70	867 623.97
INVESTISSEMENT	370 766.55	-38 889.18	331 877.37
TOTAL	1 201 671.82	- 2 170.48	1 199 501.34

III - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

En l'absence de M. Dominique Rodriguez, M. Daniel GAUTHERON présente au vote le compte administratif.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ *Approuve le compte administratif 2018 et les résultats définitifs suivants :*

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Réalisations
011	Charges à caractère général	13 746.83
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 002.62
65	Autres charges de gestions courantes	22 781.18
66	Charges financières	24 671.99
67	Charges exceptionnelles	245.74
022	Dépenses imprévues	0.00
042	Op. d'ordre de transfert	158 094.46
TOTAL EXPLOITATION		244 542.82

RECETTES

Chapitre	Libellé	Réalisations
002	Résultat d'exploitation reporté	830 905.27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 173.64
74	Subvention d'exploitation	220 822.61
77	Produits exceptionnels	265.27
TOTAL EXPLOITATION		1 112 166.79

Les résultats de l'exercice 2018 avant l'affectation du résultat 2017, sont excédentaires de 36 718 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Réalisations
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 173.64
16	Emprunts et dettes assimilées	136 810.00
020	Dépenses imprévues	0.00
21	Immobilisations en cours	0.00
TOTAL INVESTISSEMENT		196 983.64

RECETTES

Chapitre	Libellé	Réalisations
001	Résultat d'investissement reporté	370 766.55
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	158 094.46
TOTAL INVESTISSEMENT		528 861.01

La section d'investissement avant l'affectation du résultat 2017, se voit déficitaire de 38 889 €.

Excédent de clôture de : 331 877.37euros en investissement / 867 623.97 en exploitation.

IV - AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Conformément à l'instruction comptable M 49, et au vu des résultats vus précédemment ainsi qu'à des restes à réaliser nuls,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ *décide l'affectation suivante :*

- Section investissement : recettes cpt 001 : 331 877.37€
- Section exploitation : recettes cpt 002 : 867 623.97€

V - BUDGET PRIMITIF 2019

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire, à la présentation du ROB lors du comité du 13 mars 2019 et la transmission de la note de présentation brève et synthétique en annexe du budget, ce dernier est étudié en détail.

Il est présenté en équilibre selon les détails donnés dans les tableaux suivants :

A / SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSE			RECETTE		
CHAPITRE			CHAPITRE		
21	Immobilisations corporelles	281 298.73	1	Résultat reporté	331 877.37
16	Emprunt	138 500.00	40	Dotations aux amortissements	158 096.36
40	Amortissement subvention	60 175.00			
20	Dépenses imprévues	10 000.00			
TOTAL		489 973.73	TOTAL		489 973.73

B/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSE			RECETTE		
CHAPITRE			CHAPITRE		
11	Charges à caractère général	177 314.46	2	Résultat reporté	867 623.97
11	Charges à caractère général	734 453.82			
12	Charges de personnel	28 000,00	74	Subvention d'exploitation	233 197.77
65	Indemnités des élus	28 000,00	77	Autres produits de gestion	0
66	Charges financières	23 132.10	42	Amortissement des subventions	60 175.00
67	Charges exceptionnelles	2 000.00			
22	Dépenses imprévues	10 000.00			
42	Dotations aux amortissements	158 096.36			
TOTAL		1 160 996.74	TOTAL		1 160 996.74

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ adopte le budget primitif 2019 selon les équilibres suivants :

- Section investissement : 489 973.73
- Section exploitation : 1 160 996.74

VI - COTISATIONS 2019

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire et à la présentation du ROB lors du comité du 13 mars 2019, il est proposé un montant de participation à la tonne identique à celui des années précédentes. Ainsi appliqué aux tonnages 2018, le calcul des participations donne les résultats suivants.

COLLECTIVITES	TONNAGE FACTURES 2019	PU TTC	TOTAL TTC	total HT/ Recette nette
AUBEPIERRE	15,12	68,62 €	1 037,47 €	864,56 €
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	125,00	68,62 €	8 577,00 €	7 147,50 €
CHATRES	30,34	68,62 €	2 081,81 €	1 734,84 €
CC BRIE RIVIERES ET CHATEAUX (CCBRC)	660,80	68,62 €	45 341,45 €	37 784,54 €
(CCBRC) CHAUMES EN BRIE	52,14	68,62 €	3 577,64 €	2 981,37 €
(CCBRC) COUBERT	241,86	68,62 €	16 595,47 €	13 829,55 €
(CCBRC) EVRY GREGY	282,80	68,62 €	19 404,60 €	16 170,50 €
(CCBRC) OZOUER LE VOULGIS	54,00	68,62 €	3 705,26 €	3 087,72 €
(CCBRC) SOLERS	30,00	68,62 €	2 058,48 €	1 715,40 €
FAVIERES	18,00	68,62 €	1 235,09 €	1 029,24 €
GOUAIX	92,48	68,62 €	6 345,61 €	5 288,01 €
LONGUEVILLE	216,58	68,62 €	14 860,85 €	12 384,04 €
MORTCERF	94,87	68,62 €	6 509,60 €	5 424,67 €
NEUFMOUTIERS	16,78	68,62 €	1 151,38 €	959,48 €
QUIERS	30,16	68,62 €	2 069,46 €	1 724,55 €
ROZAY EN BRIE	271,54	68,62 €	18 631,99 €	15 526,66 €
SICTEU	2 006,64	68,62 €	137 687,61 €	114 739,68 €
SMAPE	500,00	68,62 €	34 308,00 €	28 590,00 €
APPORTS REELS	3 351,31	57,18 €		
TOTAL	4 078,31		279 837,32 €	233 197,77 €

En blanc, les collectivités facturées sur des tonnages théoriques et en rose les collectivités facturées sur les tonnages réels 2018.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **approuve le montant des cotisations 2019 ci-dessus.**

VII - QUESTIONS DIVERSES

Projet d'installation de panneaux photovoltaïques :

M. Rodriguez informe l'assemblée de son projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments publics pouvant les accueillir.

Pour le SMAB, il s'agirait de donner la possibilité à une entreprise d'installer ces panneaux sans avoir à faire d'investissement.

L'idée est de mutualiser les possibilités du SMAB, du SIETOM et de la Commune de Presles pour envisager un appel d'offres groupé. Un rendez-vous en sous-Préfecture est prévu pour aborder cette option.

Assujettissement TVA :

L'assemblée avait été informée lors du dernier comité que l'étude relative à la situation fiscale du SMAB au regard de la TVA avait conclu à l'assujettissement à tort du SMAB à la TVA par l'administration fiscale.

La réclamation précontentieuse déposée aux services fiscaux le 26 décembre 2018 a fait l'objet d'une réponse des services de l'Etat le 15 mars dernier. Le rejet motivé de cette réclamation est à l'heure actuelle entre les mains de KPMG, le cabinet d'expertise en matière fiscale mandaté par le SMAB sur ce sujet et dont M. Rodriguez attend le positionnement.

Plan d'épandage des digestats de méthanisation :

A noter chez SUEZ le départ de M. Carrier remplacé par M. Desêtre.

M. Rodriguez rappelle que les conclusions du Commissaire Enquêteur rejoignent le positionnement de la Préfecture et de l'Etat en contradiction avec l'avis des élus. Le Préfet n'a à l'heure actuelle pas encore statué.